

Message N° 2022/33 du Conseil communal au Conseil général
du 13 décembre 2022

Budget communal du compte de Résultats et des Investissements 2023

1. Introduction

Suite à la mise en vigueur de MCH2, dès les comptes de l'année 2021 pour notre commune, il est maintenant possible de comparer les résultats par chapitre ou par nature avec les exercices précédents. Dès lors, le budget 2023 vous est présenté avec comparaison du budget 2022 et du compte 2021 (premier bouclage avec MCH2).

Différentes informations sur les conséquences de la réforme des finances communales (MCH2) vous ont été décrites dans le message N° 2021/7 du Conseil communal au Conseil général du 14.12.2021, disponible sur le site internet communal.

Petit rappel concernant les nouvelles dispositions légales qui maintiennent la règle de l'équilibre budgétaire. Le budget du compte des résultats (anciennement compte de fonctionnement) doit être équilibré et les coefficients et taux d'impôts devraient être fixés de manière à garantir cet équilibre. Cependant, contrairement aux anciennes règles qui imposaient aux communes d'augmenter les impôts si l'excédent de charges dépassait les 5 %, un excédent de charges est désormais possible pour autant que le capital propre non affecté permette de l'absorber. Cette disposition a été introduite pour éviter aux communes de devoir procéder à des manipulations budgétaires pour rester sous le seuil des 5 %.

2. Budget du compte de résultats 2023

2.1. Présentation

Toutes les charges financières et d'exploitation liées aux dépenses d'investissements sont intégrées dans les comptes de résultats correspondants.

Le budget de résultats 2023 présente un excédent de dépenses de CHF 272'960, pour un total de dépenses de CHF 11'721'145 et un total de recettes de CHF 11'448'185.

Compte tenu du capital propre au bilan au 31.12.2021 se montant à CHF 18,060 millions (et qui couvre largement la perte budgétée), des résultats encourageants des dernières années, des incertitudes liées à la fiscalité irrégulière, le Conseil communal a décidé de ne pas économiser dans les prestations en faveur de la population, des sociétés et des honoraires d'études qui devraient nous permettre de mieux cibler certains futurs investissements.



En comparaison du budget 2022, nous constatons une augmentation des charges de CHF 592'528 (+ 5.32 %) et une augmentation des recettes de CHF 449'378 (+ 4.09 %).

Une remarque importante concerne le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif PA de CHF 380'000 qui nous améliorerait l'exercice 2021 de ce montant. Celui-ci est totalement utilisé dans le cadre de ce budget 2023.

La relative augmentation des dépenses provient, entre-autres, de l'augmentation de la dotation en personnel. Afin de mettre à niveau les structures administratives par rapport au développement du village des dernières années, un renforcement de notre administration avait été prévu en fin 2021, notamment au niveau du service technique qui était débordé, ainsi qu'avec un réexamen des tâches. Les dotations ont été réexaminées en fonction des mandats externes et des cahiers des charges. Le budget 2023 prévoit l'adaptation suivante :

- 20 % supplémentaire pour le CdH/Administration communale
- 80 % pour le service de l'édilité et la déchetterie (dès mai 2023)
- engagement dès octobre 2023 d'un-e nouvel-le administrateur-riche des finances, notre administratrice des finances Mme Marie-Noëlle Eggertswyler prenant une retraite anticipée bien méritée en cours d'automne 2023.

De plus, l'augmentation des charges liées cantonales et régionales est en hausse légère en comparaison du budget 2022. Elles augmentent toujours, soit de 2,12 % pour un montant de CHF 125'150, donc plus que proportionnellement à l'augmentation de la population de 48 personnes qui est le critère unique utilisé. Ces charges liées sont calculées pour l'année 2023 selon les chiffres de notre population légale au 31 décembre 2021 (2805 personnes) et cette dernière a augmenté de 48 personnes depuis le 31 décembre 2020, soit 1,74 %.

Charges de transferts (charges liées)

	Canton	Communes	Total
Budget 2022	3'254'400	2'655'200	5'909'600
Budget 2023	3'321'100	2'713'650	6'034'750
	66'700 + 2.05 %	58'450 + 2.20 %	125'150 + 2.12 %

Au niveau des financements spéciaux, ceux-ci ont été en partie équilibrés pour atteindre le taux de couverture de 100 % pour l'épuration des eaux par un prélèvement dans les réserves de CHF 128'295 et pour l'approvisionnement en eau, un montant de CHF 15'500 a été prélevé pour atteindre un taux de couverture de 78.00 %.

Avec MCH2, il n'y a plus d'amortissements sur le patrimoine financier. Les comptes de patrimoine administratif doivent être amortis. La nouvelle règle MCH2 oblige une réévaluation des valeurs au bilan, ce qui conduit à des amortissements plus élevés. Les taux d'amortissements ont été revus à la baisse, selon les directives cantonales, et ont été appliqués pour ce budget 2023, à l'exception d'un amortissement sur 5 ans sur les pavillons scolaires.



Toutefois, avec la réévaluation des valeurs au bilan, on amortit une 2^{ème} fois certains postes déjà amortis dans les années précédentes par un amortissement et/ou un amortissement supplémentaire. Pour éviter ce 2^{ème} amortissement, on annule ce ré-amortissement par un prélèvement sur la réserve de réévaluation – dissolution - (compte passif dès les comptes 2021). Pour le budget 2023, ce prélèvement sur la réserve se monte à CHF 380'000 et constitue un produit extraordinaire. En principe, cet exercice s'effectue sur 10 ans dès l'année 2021, voire plus. Le Service des Communes donnera des informations à ce sujet ultérieurement. Cette manière de faire a été voulue afin que le bilan représente la réalité.

2.2. Récapitulation et commentaires par chapitres

Vous trouvez ci-dessous des récapitulations et quelques commentaires sur les chiffres des chapitres du budget du compte de résultats 2023.

Le but de ce chapitre n'est pas de faire un commentaire exhaustif du budget, seuls les éléments importants sont relevés ici. Pour rappel, toutes les dépenses inférieures à CHF 50'000 ont été passées dans le compte de résultats (cf. notre nouveau règlement sur les finances communales).

Dépenses nouvelles

La notion de « dépense nouvelle est définie à l'art. 3, lit. f LFCo :

f) dépense nouvelle : la dépense est nouvelle lorsqu'il existe une liberté d'action relativement importante quant à son montant, au moment de son engagement ou à d'autres circonstances essentielles.

et les compétences sont précisées à l'art. 6 du RFin :

Art. 6 Compétences financières du Conseil communal

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ *Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 50'000.00 francs. L'article 10 est réservé.*

² *Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.*

Comme déjà communiqué, tous les salaires et leurs charges sociales sont répartis et imputés dans les différents comptes par dicastère concerné. Ceux-ci peuvent donc varier fortement d'une année à une autre au vu des travaux effectués effectivement et des inscriptions des centres de charges par les employés et par les Conseillers communaux. Au niveau du budget, ces différents postes sont établis basés sur une estimation faite à fin août.

De plus, concernant les postes de cotisations patronales à la caisse de pension et allocations sociales du personnel (AFE), les montants y relatifs sont inscrits dans les dicastères principaux et ne sont pas répartis dans le cadre du budget.



0. Administration générale

Charges	Revenus	Excédent charges
1'138'010	15'500	-1'122'510

Commentaires et faits marquants

0110. Législatif		111'780
Secrétaire CG, jetons de présences des membres du CG et des commissions du CG Frais de votations et élections, organe de révision		
0120.3010.00 Traitement du personnel – autres		90'150
Estimation des heures du personnel administratif pour l'exécutif		
0120.3052.00 Cotisations patronales à la Caisse de pension		26'750
Dépense nouvelle : souscription à la LPP pour les Conseillers communaux (âge légal jusqu'à 70 ans), sans seuil d'accès, dans le cadre du contrat LPP du personnel existant		
0210.3010.00 Traitement du personnel – autres		138'000
Estimation des heures du personnel administratif pour les finances		
0220.3130.10 Prestations de services de tiers – DIGI-FR		2'800
Dépense nouvelle : constitution d'un fonds DIGI-FR de CHF 1.00/habitant pour l'accès aux prestations communales digitalisées		
0220.3132.00 Prestations de tiers		
Honoraires expertise/gestion des archives communales		20'000
Diverses		3'000
0220.3612.00 Participation Association régionale de la Sarine ARS		8'950
Dépense nouvelle : création de cette association qui a des missions régionales		

1. Ordre et sécurité publics, défense

Charges	Revenus	Excédent charges
272'335	84'000	-188'335

Commentaires et faits marquants

0110.3130.00 Surveillance du territoire		2'000
Prestations agence de surveillance Phoenix – mandat réduit		
0140.3613.00 Participation ARCOS – Curatelles		98'000
Idem que budget 2022 + 63.42 % par rapport au compte 2021		

**1500.3612.01 Participation au Bataillon Sarine 59'200**

Charges estimées du RSS Réseau Santé de la Sarine
CSPi MAN repris dès le 01.01.2023 par RSS
(Taxe non pompier facturée par la Commune pour le compte
du RSS/1500.4200.00 et reversée au RSS/1500.3612.02 – CHF 82'000)

1500.4260.01 Indemnisation mise à disposition personnel communal -1'500

Recette nouvelle : indemnisation du RSS pour le personnel communal
incorporé au Bataillon Sarine – CHF 1'500 par employé

2. Formation

Charges	Revenus	Excédent charges
3'721'760	44'560	-3'677'200

Commentaires et faits marquants

2110.3611.00 Participation aux dépenses cantonales - enfantine 218'200
+ 7,28 % par rapport au compte 2021

2120.3158.00 Contrat de maintenance informatique 8'100
Dépense nouvelle : contrat OmneCare pour
maintenance à l'école (15 classes, bibliothèque et
autres services scolaires)

2120.3611.00 Participation aux dépenses cantonales - primaire 903'950
+ 9,66 % par rapport au compte 2021

2120.3612.00 Contribution au SLPPI 120'750
+ 12,27 % par rapport au compte 2021

2130.3612.10 Participation au CO 1'166'000
+ 13,41 % par rapport au compte 2021

2193. Manifestations scolaires
En 2023, uniquement traditionnel loto des enfants,
vente de box de jus de pomme et vente sapins de Noël
Aucune autre manifestation prévue

2180.3636.01 Subventions aux placements AES Le P'tit Bonheur 70'000
En vigueur dès 08.2021

2200.3631.00 Participation aux institutions spécialisées pour personnes handicapées 367'400
+ 12,26 % par rapport au compte 2021



3. Culture, sports et loisirs

Charges	Revenus	Excédent charges
399'580	130'200	-269'380

Commentaires et faits marquants

3221.3636.00 Dons aux sociétés à but culturel + 115,89 % par rapport au compte 2021	25'000
3294.4472.03 Location appartement Aigle Noir Résiliation du tenancier pour le 31.12.2022 Location éventuelle du bureau ou d'une pièce	-3'000
3410.3614.00 Participation projet MidnightSports Dépense nouvelle : organisation de jeux, sports, musique, démonstrations, initiations, ateliers, soirées à thèmes, détente, kiosque pour les jeunes le samedi soir Projet Fondation Idee Sport	25'000
3410.3636.00 Dons aux sociétés sportives + 388 % par rapport au compte 2021	26'850
3420.3636.00 Subside Mouvement Les Ecureuils + 100 % par rapport au compte 2021	12'000

Le Conseil communal a prévu de dynamiser toutes les sociétés villageoises en augmentant la dotation en subvention. Des directives ont été élaborées par la Commission CSL et validées par le Conseil communal. Ces montants inscrits au budget sont des autorisations de dépenses et non une obligation à faire valoir en totalité chaque année.

3411.4472.01 Locations locaux CAD Recette nouvelle (encore à négocier) : mise à disposition du local de la voirie à Neyergie SA pour le CAD – location surface 200 m2	-20'000
3421.3144.00 Entretien du bâtiment Les Simon Réfection du carrelage au sol entre-autres	30'000

4. Santé

Charges	Revenus	Excédent charges
1'166'220	13'000	-1'153'220

Commentaires et faits marquants

4110. Contribution aux coûts résiduels des soins (Hôpitaux) + 87,51 % par rapport au compte 2021	12'300
--	--------



4120.	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées + 11,72 % par rapport au compte 2021	762'860
4210.	Soins ambulatoires + 20,26 % par rapport au compte 2021	335'420

5. Prévoyance sociale

Charges	Revenus	Excédent charges
1'921'630	46'800	-1'874'830

Commentaires et faits marquants

5230.	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées + 6,17 % par rapport au compte 2021	777'350
5350.3130.00	Prestations pour Seniors+ Dépense nouvelle	5'000
5430.3631.00	Participation aux avances sur contribution d'entretien + 92,03 % par rapport au compte 2021	21'300
5440.3130.00	Prestations de tiers pour actions socio-éducatives Aider la jeunesse avec par exemple une antenne-jeunes, REPER ou autres. La Commission d'entraide et intergénérationnelle est en charge de ce dossier et définit les modalités y relatives.	40'000
5430.4633.00	Subvention cantonale pour la jeunesse Subvention attendue	-10'000
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderie + 18,85 % par rapport au compte 2021	420'000
5451.3636.02	Subventions pour l'accueil préscolaire Dépense nouvelle : « La Forêt enchantée », structure d'accueil préscolaire qui accueille les enfants domiciliés dans la commune à la demi-journée, le matin et/ou l'après-midi	1'000
5590.3631.00	Contribution au fonds cantonal de l'emploi + 10,95 % par rapport au compte 2021 Augmentation de CHF 17.00 à CHF 18.50 par habitant	52'000
5720.	Aide matérielle légale - 12,31 % par rapport au compte 2021	106'850
5721.3637.12	Transport de personne Dépense nouvelle : déplacement pour personne à mobilité réduite ou impotente	4'000



5790.3130.00 Actions intergénérationnelles	6'000
La Commission d'entraide et intergénérationnelle est en charge de ce dossier et définit les modalités y relatives.	
5790.3612.00 Participation ARCOS Service Social Sarine-Ouest	298'500
- 7,88 % par rapport au compte 2021	
5790.3612.01 Participation ARCOS - IPSO	53'900
+ 29,88 % par rapport au budget 2022	

6. Trafic et télécommunications

Charges	Revenus	Excédent charges
1 060 535	120 650	-939 885

Commentaires et faits marquants

6150.3132.00 Honoraires – aménagements routiers reprise de routes	30'000
Dépense nouvelle : honoraires d'étude – reprise route Imp. du Tronchet	
6150.3141.00 Entretien des routes	117'000
Marquages, chemins AF à réaliser, étude concept Z 30 km/h et places de stationnement, curages, entretiens courants	
6150.3141.02 Entretien sites communaux Centre-Village	3'000
Fin du contrat d'entretien de la paysagiste suite à engagement personnel supplémentaire à l'édilité	
6150.4260.01 Contributions de tiers	-15'000
Recette nouvelle : honoraires d'étude – reprise route Imp. du Tronchet – 50 % de participation co-propriétaires	
6190. Traitement du personnel édilitaire et autres	81'600
Engagement personnel supplémentaire à l'édilité	
6190.3111.00 Achat de véhicules et machines	47'000
Acquisition d'un véhicule électrique supplémentaire	
Divers autres achats	5'000
6190.3151.00 Déménagement de l'édilité	28'000
Dépense nouvelle : déplacement du local de la voirie dans le local « pompiers »	
6290.3109.00 Achat des FlexiCards CFF	56'000
Selon postulat du groupe GSO au CG du 04.10.2022, acquisition de 4 abonnements CFF	

**6290.4250.00 Vente des FlexiCards CFF****-49'000**

Estimation des ventes à 88 %

7. Protection de l'environnement et aménagement

Charges	Revenus	Excédent charges
1'665'570	1'062'195	-603'375

Commentaires et faits marquants

Suite à la reprise des comptes de défense-incendie par le RSS au 01.01.2023, les comptes liés au réseau de bornes d'hydrantes sont imputés dans la rubrique 7101 Approvisionnement en eau (achat .3111.01 et entretien .3143.04).

Les dépenses 7301. de la gestion des déchets sont couvertes à hauteur de 71,48 % au budget 2023. Dans les comptes 2021, le taux de couverture était de 67,64 %.

La moitié de la taxe couvrant les frais d'élimination des déchets urbains au moins doit être proportionnelle à la quantité des déchets (pour notre commune, calculée selon leur poids). Pour le budget 2023, celle-ci atteint 48,18 % contre 42,73 % au compte 2021.

7101.3105.00 Achats d'eau	281'500
Baisse du prix d'achat du m3 d'eau de CHF 1.65 à CHF 1.50 dès le 01.01.2022	
7101.3132.00 Honoraires – aménagements routiers reprise de routes	20'000
Dépense nouvelle : honoraires d'étude – reprise canalisations EP route Imp. du Tronchet	
7101.3132.02 Honoraires et prestations – maintenance réseau	32'000
Prestations Sinef, exploitation et service de permanence & solution digitale pour auto-contrôle Prestation pour mise à jour SIT pour l'EP	
7101.3132.05 Honoraires – équipement de base	15'000
Dépense nouvelle : honoraires d'étude – conduites EP à la route d'Onnens	
7201.3132.02 Honoraires – aménagements routiers reprise de routes	25'000
Dépense nouvelle : honoraires d'étude – reprise canalisations EU/EC route Imp. du Tronchet	
7201.3132.05 Honoraires – équipement de base	25'000
Dépense nouvelle : honoraires d'étude – conduites EU/EC à la route d'Onnens	
7201.4260.00 Remboursement de tiers	-10'000
Recette nouvelle : honoraires d'étude – canalisations EU/EC reprise route Imp. du Tronchet – participation co-propriétaires	



7206.3612.00 Participation à la STEP et taxe micropolluants + 32,97 % par rapport au compte 2021	181'900
7301.3130.10 Frais d'évacuation litières de chats et cendres Dépense nouvelle	1'500
7301.3130.25 Prestations de tiers – déchetterie à domicile Dépense nouvelle : défraiement pour passages 2023 Société de Jeunesse	1'500
7301.3144.00 Entretien de la déchetterie Déplacement du compacteur et divers entretiens courants	38'000
7301.3162.00 Location système de recharge Ecopress Système de recharge de cartes compacteur placé à l'entrée de la Maison communale	12'000
7301.4240.01 Taxe au poids + 16,59 % par rapport au compte 2021	-123'000
7690.3130.01 Actions de soutien à l'économie locale La Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'économie organise des contacts avec les entreprises locales	4'000
7690.3130.02 Actions développement durable Dépense nouvelle : location de vaisselle réutilisable lors de manifestations villageoises	12'000
7690.4240.00 Actions de soutien à l'économie locale – recettes manifestations Recette nouvelle : ventes diverses lors de comptoirs, subvention appel à projet ARE (Bilan CO ₂), etc.	-19'000
7690.4260.00 Remboursement de tiers – actions DD Recette nouvelle : participation des sociétés à l'utilisation de vaisselle réutilisable à hauteur de 60 %	-7'200
7690.3132.00 Honoraires et actions – processus Cité de l'énergie + 987 % par rapport au compte 2021 – Divers projets en mains de la Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'économie comme par exemple : Bilan carbone CHF 15'000 / Subventions remplacement chauffages et PV CHF 40'000 / Voitures Mobility CHF 10'000 / Délégué à l'énergie / etc.	85'000
7900.3010.00 Traitement du personnel technique Augmentation due à l'engagement d'un responsable technique sur l'année complète (budget 2022 = 8 mois), salaires ventilés sur plusieurs autres centres de charges	148'500



7900.3132.00 Honoraires d'études	45'000
Honoraires pour valorisation diverses zones et études de faisabilité (Honoraires du PAL inscrits dans le budget des investissements voté le 14.12.2021 - Certains honoraires seront remplacés par le travail du responsable technique)	
7900.3132.01 Honoraires d'avocats et notaires	10'000
Honoraires liés à la révision générale du PAL	
7900.3150.00 Entretien machines service technique	1'600
Dépense nouvelle : copy-service photocopieuse du service technique	

8. Economie publique

Charges	Revenus	Excédent charges
27'590	14'100	-13'490

9. Finances et impôts

	Charges	Revenus	Excédent produits	%
C 2021	255'772	9'522'459	9'266'687	
B 2023	347'915	9'917'180	9'569'265	
Ecart C 2021-B 2023	92'143	394'721	302'578	3.27

Commentaires et faits marquants

91. Impôts

	C 2021	B 2023	Ecart	%	B 2022	Ecart	% B
Revenu PP	5'881	7'202	1'321	22	7'096	106	1
Fortune PP	1'170	547	-623	-53	655	-108	-16
Bénéfice PM	44	79	35	80	40	39	98
Capital PM	20	6	-14	-70	4	2	50
Impôt à la source PP	274	170	-104	-38	145	25	17
Contribution immobilière	522	485	-37	-7	475	10	2
Gains & Mutations immobilières	615	350	-265	-43	400	-50	-13
Compensation Réforme fiscale	29	0	-29	-100	28	-28	-100

Les impôts ordinaires « revenus et fortune PP & bénéfice et capital PM » sont calculés avec un coefficient de 0,81.

9300.	Péréquation financière + 6,15 % par rapport au compte 2021	-298'880
9610.	Intérêts des dettes + 67.19 % par rapport au compte 2021 Renouvellement d'emprunt de CHF 5 mios auprès de la BCF à un taux de 1,68 % (3 ans) au lieu de 0,23 %	230'000



9900.3199.00 Dépenses non spécifiées	20'000.00
En regard au règlement des finances RFin	
xxxx.3300.00 Amortissements planifiés sur PA	424'950
xxxx.4660.xx Amortissements planifiés sur subventions PA/dissolution réserve taxes de raccordement EP et EU	-36'350
9900.4895.00 Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA	-380'000

Amortissements planifiés sur PA

Amortissement CHF	Patrimoine administratif	Prélèvement sur réserve de réévaluation PA
9'100	Véhicule service voirie	
93'950	Bâtiments scolaires	
3'250	Maison communale	
17'950	Immeuble Aigle Noir	
35'150	Eaux usées, STEP	
31'300	Eau potable	
234'250	Routes communales et parcs	
<hr/> 424'950		
-3'450	Taxes de raccordement EP	
-4'350	Taxes de raccordement EU	
-28'550	Subventions routes communales et parcs	
	Dissolution sur 10 ans Réserve réévaluation PA - 10 %	-380'000
<hr/> 388'600		<hr/> -380'000



3. Budget du compte des investissements 2023

3.1. Présentation

Le budget des investissements 2023 présente un excédent de dépenses nettes de CHF 8'295'000, pour un total de dépenses de CHF 8'505'000 et un total de revenus de CHF 210'000.

Le budget 2023 des investissements comporte, pour la plus grande partie, des investissements déjà votés et encore en cours de réalisation, des objets soumis au vote lors de la séance du Conseil général du 13.12.2022 et différents montants d'intentions de dépenses qui nécessitent encore des études complémentaires. Le moment venu, ces objets seront présentés au Conseil général pour une demande de crédit.

3.2. Récapitulation par chapitres

Vous trouvez ci-dessous la récapitulation du budget des investissements 2023, par objet.

Budget des investissements 2023		
Dépenses	Revenus	Excédent dépenses
8'505'000	210'000	-8'295'000

Récapitulatif	8'295'000
Investissements déjà votés (soldes)	5'537'200
Investissements à l'ordre du jour de ce soir	380'000
Taxes de raccordement EP & EU	-210'000
Intentions de dépenses	2'587'800



Détails	
Investissements déjà votés (soldes)	5 537 200
Assainissement Ouest Village	1 237 000
Assainissement EU/EC - Secteur Nierlet	410 000
Prêt relais à Neyergie SA p/installations PV et construction microréseau	200 000
Assainissement conduites EP et séparatif EU	1 625 200
Aménagement giratoire carré	188 000
Aménagement passage-piétons et chemin piétonnier	130 000
Bâtiment de la chaufferie (reporté)	0
Bâtiment de la chaufferie-préparation construction supérieure (reporté)	0
Mise en séparatif Les Allys/Imp. du Chêne (reporté)	0
Aménagement place "Kiss & Go" Rte d'Onnens (reporté)	0
PAD Le Sécheron	250 000
Adaptation du PAL	100 000
Etude de faisabilité bâtiments du périmètre scolaire	50 000
Concours bâtiments du périmètre scolaire	250 000
Secteur Les Simon - eau d'arrosage	57 000
Secteur Les Simon - protection contre les crues	110 000
Réaménagement RC - particip. aménagement espace routier, séqu. 3	490 000
Réaménagement RC - particip. crédit étude, séqu. 4	97 000
Réaménagement RC - éclairage public, séq. 3-4	183 000
Mobilité douce Les Allys et canapé forestier	80 000
Aménagements routiers divers	80 000
Investissements à l'ordre du jour de ce soir	380 000
Assainissement éclairage public (totalité CHF 360'000)	60 000
Station de traitement des métabolites du chlorothalonil	320 000
Taxes de raccordement EP & EU	-210'000
Intentions de dépenses	2'587'800



4. Conclusion

Lors de sa séance du 3 novembre 2022, le Conseil communal de Neyruz s'est prononcé favorablement sur le budget 2023 du compte de résultats présentant un excédent de charges de CHF 272'960 et sur le budget 2023 du compte des investissements présentant un excédent de dépenses de CHF 8'295'000.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre acceptation des budgets présentés.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 14 novembre 2022.

Le Conseil communal de Neyruz FR